

*Province de Québec*

*Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska*

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

# **AVIS PUBLIC**

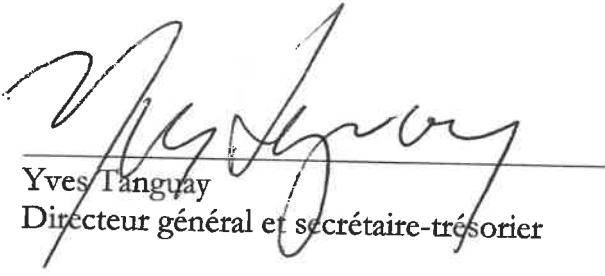
Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 594-2019 POUR  
L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-  
CÉCILE-DE-MILTON AU RÉGIME DE RETRAITE  
CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE  
RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 13 janvier 2020, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 594-2019 POUR L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

  
Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier